

CHARTRE DE LA COMMUNAUTÉ DES BRAVES

PRÉAMBULE:

En ce début de 21ème siècle, l'Europe fait face à une crise démographique et civilisationnelle inédite dans son histoire, que le champ politique semble être dans l'incapacité de résoudre.

C'est pourquoi, nous, hommes et femmes d'essence européenne, soucieux d'assurer la continuité historique et civilisationnelle de notre peuple, avons fait le choix de nous réunir au sein d'une communauté de destin, autour des valeurs d'identité, de sécurité et de prospérité.

Ceci constitue notre proposition de ralliement, adressée à chacun de nos frères et sœurs d'essence européenne.

ARTICLES:

Article 1 - La communauté des Braves est attachée au principe de légitime préférence, qui l'amène à privilégier indéfectiblement les siens avant les autres.

Article 2 - La communauté des Braves est ouverte à tous ses frères et sœurs d'essence européenne ayant pour qualités d'être équilibrés, volontaires et positifs, et souhaitant rejoindre une aventure humaine basée sur les notions de camaraderie et d'entraide.

Article 3 - La communauté des Braves est un espace de convivialité où chacun de ses membres, homme ou femme, mérite d'être respecté et de se sentir en sécurité. Il en va donc de la responsabilité de chacun de veiller à la salubrité des rapports qu'il entretient avec autrui et de faire preuve de bienveillance.

Article 4 - La communauté des Braves respecte les individualités et assure sans contrainte la libre expression de chacun. Toutefois, qu'il s'agisse d'écrits ou de prises de parole en public, nous exigeons de nos membres mesure et tempérance.

Article 5 - La communauté des Braves accepte en son sein toutes confessions et spiritualités de culture européenne, sous condition toutefois que leurs principes n'entrent pas en contradiction avec les siens et qu'aucune forme de prosélytisme ne soit pratiquée.

Article 6 - La communauté des Braves permet la double appartenance. Ses membres peuvent donc s'investir librement au sein d'autres structures, dans la mesure où ils se sont préalablement assurés qu'il n'existe aucun conflit d'intérêt ou hostilité envers la communauté ou l'un de ses membres.

Article 7 - La communauté des Braves enjoint tous ceux qui parmi elle en ont la capacité, de fonder des foyers et d'y accueillir des enfants selon le modèle de la famille traditionnelle, afin d'assurer la continuité historique et civilisationnelle de son peuple.

Article 8 - La communauté des Braves ce sont des hommes et des femmes fiers et reconnaissants du glorieux héritage légué par leurs ancêtres. Attachés à leurs terres et à leurs traditions, ils n'en demeurent pas moins ancrés dans la modernité, résolument tournés vers l'avenir et l'innovation.

Article 9 - La communauté des Braves aspire avant tout à vivre en paix et en sécurité et ne promet ni ne cautionne aucune violence ou appel à user de celle-ci.